

# LES LIQUIDES DÉTACHÉS DU PRÉFET GARDÈRE

La mise en examen de l'ex-commissaire révèle une dérive entre réseaux politiques, maçonniques et policiers

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

L'affaire a accaparé M. Gardère durant tout l'automne 2015. M. Mokono se montre insistant et n'hésite pas à se revendiquer d'illustres parrains parmi lesquels Manuel Valls, Claude Bartolone et Stéphane Le Foll. Il demande aussi au préfet de l'introduire dans sa loge maçonnique, à la Grande Loge nationale française.

Alain Gardère et son directeur de cabinet, Pierre Courmil, également mis en examen, s'inquiètent qu'« on » les accuse « de ne pas jouer le jeu ». Les enquêteurs de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) écoutent M. Gardère et M. Courmil s'interroger sur la véracité du CV de M. Mokono, sur ses supposés appuis. Sans oser aller vérifier à la source. L'auraient-ils fait, qu'ils auraient découvert que l'homme dit vrai, au moins sur ses connaissances. « C'est un militant que nous croisons depuis des années lors des rassemblements socialistes », confirme au Monde le chef de cabinet du premier ministre, Sébastien Gros.

Le courrier qui arrive de l'Élysée, fin novembre, règle la question en quelques heures. Contacté par Le Monde, M. Rullier indique qu'il l'a envoyé « afin que M. Mokono soit reçu et que sa candidature soit étudiée. » Rien de plus. « M. Mokono est un militant socialiste qui avait une petite expérience en matière de sécurité », précise M. Rullier. Il souligne par ailleurs que celui-ci était au chômage et qu'il avait été blessé le 13 novembre 2015 lors de l'attentat au Stade de France « en sauvant la vie d'au moins deux personnes ». Interrogé, M. Mokono assure de son côté que « personne ne l'a imposé à M. Gardère » : « J'ai été choisi sur la base de mes compétences, à la suite de plusieurs entretiens »



alors que sa proximité avec plusieurs chefs d'entreprise, dont un certain nombre œuvrent dans la sécurité privée, était déjà connue.

Dès la mi-2014, la police aux frontières (PAF) s'est émue auprès de sa hiérarchie du laxisme dans la délivrance des badges d'accès aux zones sécurisées de l'aéroport. De 2011 à 2013, le taux d'acceptation est passé de 64,23 % à plus de 90 %, alors que la PAF a émis pas moins de 54 % d'avis défavorables en 2013. Au point que M. Gardère a dû se justifier, le 18 août 2014, dans un courrier au directeur de la police, où il se dit victime de « chefs de service mal intentionnés ».

Les chiffres des contrôles de sûreté des entreprises présentes à Roissy sont éloquentes. Leur nombre est le même sous M. Gardère, en 2014, que sous son successeur, en 2015. Mais le nombre de procès-verbaux dressés est presque deux fois moindre en 2014 (275 contre 425), et le total des amendes est trois fois moindre (147 645 euros contre 462 595 euros). Le préfet intervenait systématiquement pour annuler et alléger les sanctions.

## « Mesures spéciales »

Et puis il y a ce badge pour « la zone de sécurité à accès réservé » délivré en 2013 à Sidney Israël, le patron du cabaret parisien Le Paradis latin, très prisé des policiers. Le document, signé de M. Gardère, indique que l'intéressé est « chargé de mission » à la préfecture, ce qui est faux, bien sûr. M. Israël explique au Monde qu'il s'agissait de pouvoir « accueillir les clients importants », et qu'il n'y a jamais eu aucune contrepartie.

Le préfet, qui a autorité sur l'aéroport du Bourget, facilite aussi la vie des grandes fortunes, en accordant des « mesures spéciales de sûreté » à la famille Pinault et à ses chauffeurs, pour qu'ils accèdent